



## **RAPPORT**

### **D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **BUDGET ORDURES MENAGERES**

**2017**

**Conseil communautaire du 6 Décembre 2016**

## **PARTIE 1 ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES**

### **I- Section de fonctionnement**

A- Evolution des dépenses entre 2015 et 2016 :

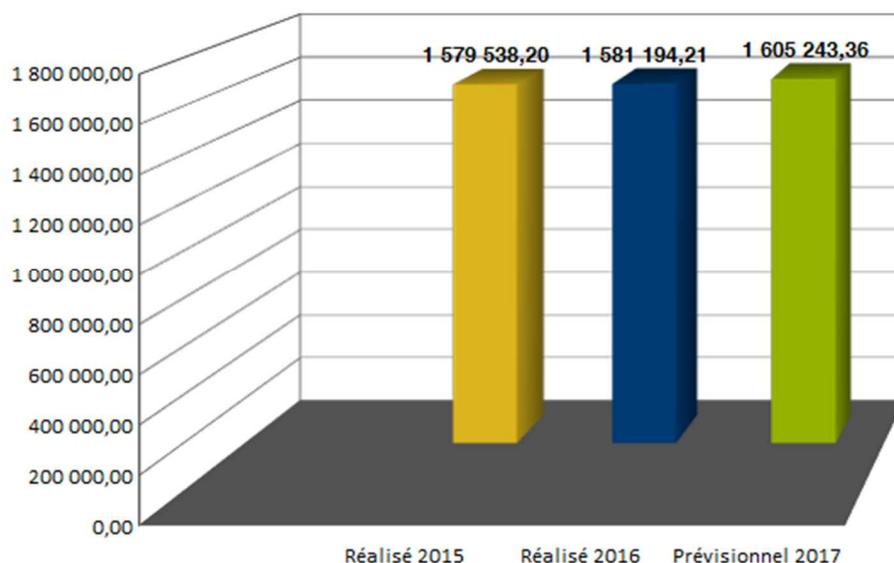
#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>Estimé 2016</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	1 017 928,25	789 889,27	855 850,14
<b>012 - Charges de personnel</b>	1 724 013,69	1 693 072,70	1 667 153,82
<b>65 - Charges de gestion courante</b>	1 253 320,59	1 188 614,52	1 155 885,36
<b>66 - Charges financières</b>	54 280,27	41 654,00	41 158,70
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	23 964,95	1 011,70	18 850,35
<b>022 - Dépenses imprévues</b>			
<b>023 - Virement à la Section Invest.</b>			
<b>042 - Amortissements</b>	245 551,08	246 760,05	255 129,20
<b>TOTAL</b>	<b>4 319 058,83</b>	<b>3 961 002,24</b>	<b>3 994 027,57</b>

Entre 2015 et 2016, les dépenses à caractère général augmentent pour les raisons suivantes :

- Flotte de véhicules vieillissante avec plusieurs grosses casses sur 2016 (plus de réparations et plus de pièces détachées)
- Formation de recyclage des permis poids lourds des chauffeurs réalisée en 2016 et pas en 2015
- Achat de composteurs en 2016 alors qu'aucune commande n'avait été passée en 2015 au vu du stock disponible

Evolution des dépenses de personnel (hors refacturation) :



La masse salariale **2017** devrait évoluer d'environ **1,52 %** par rapport à l'année 2016 sous l'effet de plusieurs facteurs en particulier :

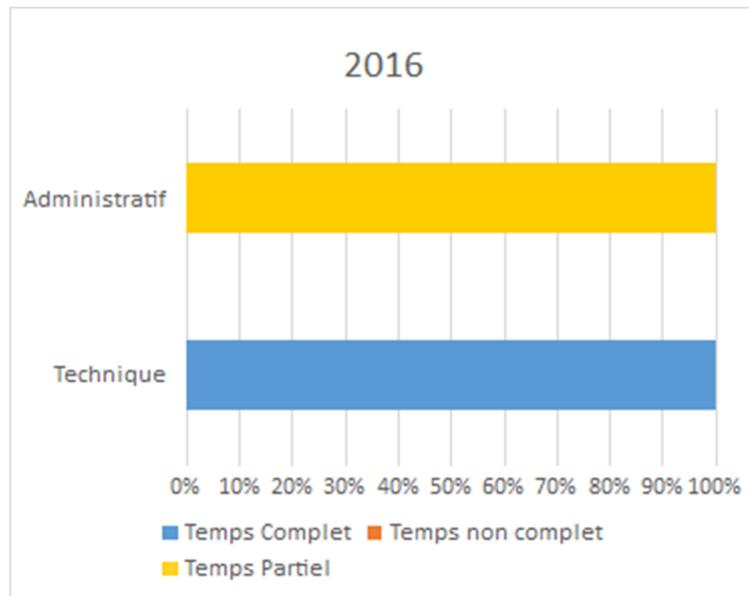
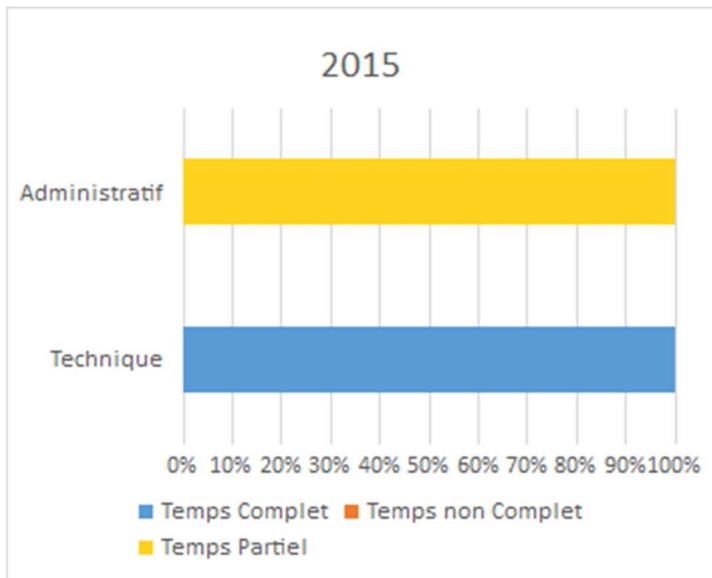
- de l'évolution du point d'indice
- de la mise en œuvre de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)
- des augmentations planifiées des charges patronales notamment des cotisations aux caisses de retraite, vieillesse.
- Recrutement d'un responsable de service (juillet 2016)

La hausse des non titulaires est liée au nombre de contractuels remplaçants.

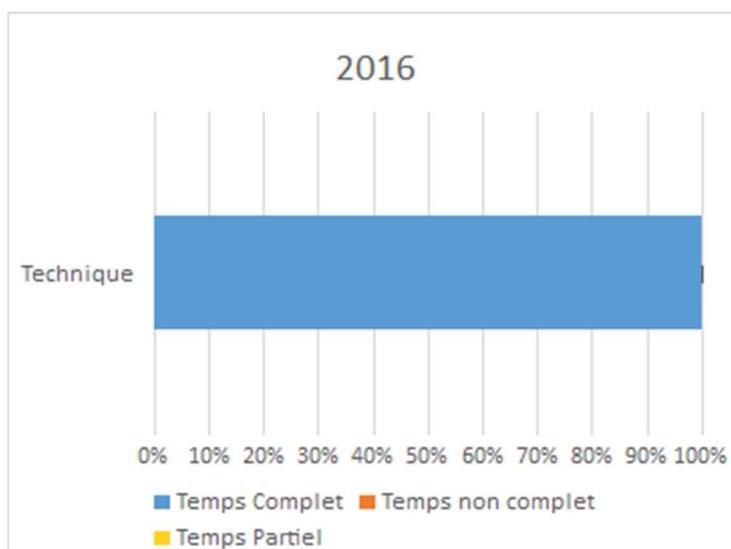
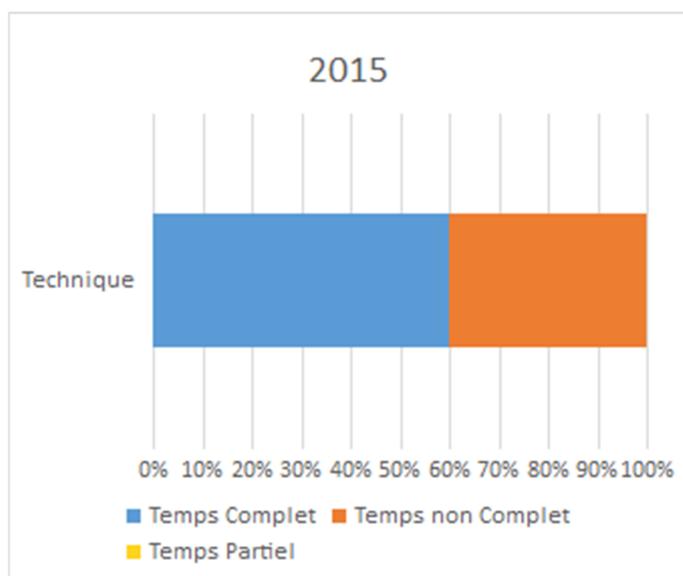
<b><i>Evolution des effectifs</i></b>	<b>Décembre 2015</b>		<b>Décembre 2016</b>	
	<b>Nbre</b>	<b>ETP</b>	<b>Nbre</b>	<b>ETP</b>
Titulaires	34	33,8	33	33
Non titulaires dont remplaçants	15	13,92	20	20
Contrat de droit privé	0	0	0	0
Apprentis	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>47,72</b>	<b>53</b>	<b>53</b>

## Répartition des effectifs :

### Fonctionnaires :



### Non titulaires



B- Evolution des recettes entre 2015 et 2016 :

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	CA 2014	CA 2015	Estimé 2016
<b>002 - Excedent antérieur reporté</b>			
<b>70 - Produits de service</b>	778 722,01	526 968,06	478 494,05
<b>73 - Impôts et taxes</b>	2 754 587,00	3 001 441,00	3 119 770,00
<b>74 - Dotations et subventions</b>	716 150,41	527 634,69	495 400,00
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	53 498,24	6 976,23	14,03
<b>013 - Atténuation de charges</b>	70 795,28	124 342,44	95 150,53
<b>042 - Opérations d'ordres</b>	-	959,21	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 373 752,94</b>	<b>4 188 321,63</b>	<b>4 188 828,62</b>
<b>RESULTAT HORS REPORT</b>	<b>54 694,11</b>	<b>227 319,39</b>	<b>194 801,04</b>

Entre 2015 et 2016, les recettes sont constantes. Cependant à ce jour, il est difficile d'estimer les montants réels des subventions reçues compte tenu que celles-ci sont liées aux résultats de collecte et de tri.

La recette relative à la TEOM augmente de près de 4 % (augmentation des taux de 2,5 %).

## **II- Section d'investissement**

En 2016, les principaux investissements réalisés sont les suivants :

- Aménagement déchèteries : 91 k€
- Aménagement points de regroupement : 9k€
- Véhicules : 180 k€
- Achats matériels, divers : 94k€

## **III- Perspectives d'évolution des dépenses et recettes en 2017**

### 1- Le nouveau schéma de collecte

Après une première étude partielle conduite par le bureau d'études AJBD en 2015, le service déchets a repris en 2016 cette étude en interne pour l'actualiser et la compléter.

Fin 2016-début 2017 après un bilan qualitatif des modalités de collecte actuelles et de l'analyse d'une partie des données de collecte des scénarios seront présentés au COPIL afin de valider un nouveau schéma au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

2 scénarii ont été simulés afin d'établir des perspectives financières et évaluer ainsi les capacités d'investissement dans les années à venir :

#### Scénario 1 :

- 52K€ de fonctionnement lors de la mise en place
- 2 480K€ d'investissement

#### Scénario 2 :

- 640K€ de fonctionnement lors de la mise en place
- 1 430 K€ d'investissement

### 2- L'aménagement des déchèteries

En 2015, une étude relative à l'aménagement des déchèteries a été réalisée et a fait apparaître un montant de travaux de 2,9M€ HT.

En 2017, des aménagements sont prévus sur les déchèteries de Louzy, Saint Varent et Taizé pour un montant de 8 400 € en fonctionnement et 98 080 € en investissement.

### 3-Modalités de transfert, traitement et collecte des déchets verts

#### a/ Définition des nouvelles modalités de transfert et de traitement des déchets verts :

Suite à la visite d'inspection de la DREAL de la plateforme de stockage des déchets verts de Ste Verge, la CCT est contrainte de modifier les modalités de transfert et de traitement de ces déchets verts. Cette mise en conformité aura des répercussions sur le budget de fonctionnement dont le montant dépendra du scénario retenu.

## b/ Déchèterie de Louzy : définition des modalités de collecte des déchets verts

L'étude relative aux déchèteries menée par le cabinet Atlance en 2014 et 2015 prévoit la création d'une plateforme de déchets verts permettant leur dépôt au sol par les usagers.

La mise en place des garde-corps fortement critiquée par les usagers a relancé la question de la création d'une plateforme au sein de la CCT.

Il est, par conséquent, évoqué le recours à une mission de maîtrise d'œuvre.

### 4- Programme Territoire Économe en Ressources

En 2015, la CCT a candidaté et été retenue pour l'appel à projet « Territoire Économe en Ressources » proposé par l'ADEME.

La CCT va ainsi percevoir de l'ADEME un montant forfaitaire de 135 000€ sur 2 ans avec un bonus de 1€/hab la dernière année en fonction de l'atteinte des objectifs.

La nouveauté par rapport aux anciens programmes de Prévention réside dans le champ d'application de la démarche qui s'étend aux déchets des déchèteries et à ceux des entreprises et qui inclut la notion d'économie circulaire.

Le choix des actions à déployer sur 2017 va donc se faire lors de la prochaine commission déchets le 15-12-2016.

### 5- Evolution de la TEOM

Compte tenu des nombreux projets en cours et à venir, et notamment celui du nouveau schéma de collecte, il est proposé d'augmenter la TEOM de 3 % en 2017, afin d'améliorer l'épargne brute et ainsi permettre d'engager les dépenses nécessaires.

L'impact de cette augmentation est compris entre 3 et 5 € par ménage ayant une valeur locative moyenne.

	<b>Taux 2016</b>	<b>Taux 2017 proposés</b>
Zone 1	12,21%	12,58%
Zone 2	11,21%	11,55%
Zone 3	11,03%	11,36%
Zone 4	10,59%	10,91%
TEOM	3 119 770,00	3 213 363,10
TEOM/hbt CCT	85,50	88,07
TEOM 2014/hbt 79		93,00

## 6- Evolution de la redevance spéciale

Après une augmentation de la redevance spéciale en 2016, celle-ci va de nouveau évoluer en 2017:

- Un prix pour les biodéchets de 0,019 €/litre (prix incitatif à 50% de celui appliqué aux ordures ménagères), au lieu de 0,033€ en 2015
- Une diminution du seuil de facturation passant de 240 litres à 140 litres

## **PARTIE 2 CARACTERISTIQUE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION DE LA DETTE**

### **I- Evolution de l'encours de la dette**

	2015	2016	2017	2018
<b>encours 1er janvier</b>	1 105 622 €	998 786 €	902 631 €	802 931 €
<b>évolut° encours</b>		<b>-9,66%</b>	<b>-9,63%</b>	<b>-11,05%</b>
<b>emprunt réalisé</b>	0 €	0 €		
<b>capital remboursé</b>	106 837 €	96 155 €	99 700 €	103 377 €
<b>capital° indem RA</b>	0 €	10 494 €		
<b>variat° encours dette</b>	-106 837 €	-96 155 €	-99 700 €	-103 377 €

L'encours de la dette diminue tous les ans, car aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis 2014. En effet, l'excédent reporté suffit à couvrir les investissements.

L'excédent ne devrait cependant pas suffire à couvrir l'ensemble des investissements prévus d'ici à 2020 (déchèteries et schéma de collecte). Les montants et délais de travaux n'étant pour l'instant pas connus, il n'est pas possible aujourd'hui d'estimer les montants empruntés.

### **II- Répartition par prêteur de l'encours de la dette au 31/12/2015**

	encours	contrats
<b>Dexia</b>	661 624 €	2
<b>Crédit Agricole</b>	351 261 €	2
<b>TOTAL</b>	1 012 886 €	4

L'encours est réparti entre Dexia et Crédit Agricole. En 2016, les prêts Crédit agricole ont été renégociés et compactés en un seul prêt.